TVA des mandataires immobiliers



Un sursis bienvenu pour les micro-entrepreneurs du secteur immobilier

C'est officiel : la réforme controversée sur l'abaissement des seuils d'exonération de TVA a été suspendue jusqu'au 1er janvier 2026. Le gouvernement a entendu la grogne d'une partie de l'écosystème entrepreneurial — et en particulier celle des mandataires immobiliers, qui s'étaient largement mobilisés pour faire entendre leur voix.

Un rappel du contexte : La réforme prévoyait une baisse significative des plafonds de chiffre d'affaires permettant de rester exonéré de TVA dans le régime de la micro-entreprise. Pour de nombreux mandataires, cette évolution aurait engendré des charges administratives supplémentaires, une perte de compétitivité tarifaire, et un impact direct sur leur trésorerie.
Dans un marché déjà tendu, cette mesure faisait planer un risque : celui de fragiliser des centaines d'agents indépendants, notamment ceux en phase de lancement ou exerçant à temps partiel.

Une mobilisation efficace : Face à cette menace, plusieurs réseaux et syndicats professionnels ont tiré la sonnette d'alarme, relayés par une communauté de professionnels unie. Leur message : ne pas pénaliser l'entrepreneuriat individuel, moteur essentiel du tissu économique français.
Résultat : le gouvernement a annoncé un report de la réforme à 2026, le temps, selon Bercy, de « mener une concertation plus approfondie avec les acteurs concernés ».

Une bouffée d'oxygène… mais temporaire

Ce sursis offre une véritable bouffée d'air à bon nombre de mandataires, notamment ceux ayant choisi ce statut pour sa simplicité de gestion et son attractivité fiscale. Cela permet de consolider son activité, d'anticiper une possible bascule vers un régime assujetti à la TVA, et pourquoi pas, de commencer à se structurer avec l'accompagnement d'un comptable ou d'un réseau professionnel solide.

2025 peut ainsi devenir une année stratégique : pour consolider ses revenus, anticiper, se former et grandir.

Ce qu'il faut retenir pour les mandataires immobiliers

- Pas de changement avant le 1er janvier 2026 : les seuils actuels restent en vigueur.
- La TVA ne s'appliquera donc pas en 2025 aux auto-entreprises et micro-entrepreneurs qui restent sous les plafonds de 77.700 € (prestations de services) ou 188.700 € (vente de biens).
- L'anticipation reste la clé : ce report ne signifie pas abandon de la réforme, mais simple décalage.

Vision 2026 : se préparer, c'est gagner du temps
Et si ce délai devenait une opportunité ? Celle de passer à la vitesse supérieure, de structurer son activité, de repenser sa fiscalité, et de professionnaliser son approche. Dans un monde immobilier en pleine mutation, les mandataires les mieux préparés tireront leur épingle du jeu.
L'important n'est pas d'échapper à la TVA à tout prix, mais de savoir comment l'intégrer intelligemment dans sa stratégie de développement.

Besoin d'un accompagnement pour anticiper les changements à venir ?
Avec **Soleiadou-Immo**, vous n'êtes jamais seul face aux évolutions réglementaires. Parce que notre métier exige agilité, clarté et anticipation, nous mettons à votre disposition des outils concrets, un accompagnement personnalisé et une vision de long terme.
Que vous soyez en pleine croissance ou en phase de structuration, notre réseau vous aide à :

- Comprendre les impacts fiscaux réels de la TVA pour votre statut de micro-entrepreneur ou de professionnel en société,
- Vous former aux bonnes pratiques comptables et aux choix stratégiques les plus rentables,
- Mettre en place des outils de pilotage pour prévoir l'avenir sereinement,
- Préparer une transition en douceur vers un régime de TVA, sans perte de mandats en cours, et pourquoi pas, avec un gain de performance à la clé.

Avec nos réunions en visio quotidiennes, nos supports de formation, notre CRM simplifié, notre pôle administratif et notre veille juridique, vous avancez avec une longueur d'avance. Chez Soleiadou-Immo, nous croyons que l'excellence se bâtit avec de bons réflexes, des outils adaptés et surtout… un vrai esprit d'équipe.

2025 est l'année idéale pour se poser les bonnes questions, structurer votre activité, et vous positionner comme un professionnel solide, rassurant et tourné vers l'avenir.

Vous avez le terrain, nous avons la carte.
Alors, prêt à franchir ce cap avec méthode, ambition et sérénité ?
Rejoignez **Soleiadou-Immo**, et transformons ensemble chaque changement en opportunité de croissance.